

N. 4

Toulon, le 8 Janvier 1830.

Monsieur le Contre Amiral,

M. le Consul de France à Alicante m'ayant donné avis, par une lettre du 20 2<sup>bre</sup>, que le brig de commerce le Mont-Blanc, capitaine Hervé, qui se rendait, sur son lest, de Mortain à Marseille, a été capturé, le 7 du même mois, sur le Cap Patos, par un armement suspect qu'on croit algérien, j'ai l'honneur de vous informer que j'expédie le brig le Russard pour aller à la recherche de ces armements, en éclairant la Côte jusqu'à Carthagène, afin de ramener nos Caboteurs.

M. le Commandant de ce Bâtiment, après avoir pris tous les renseignements nécessaires pour diriger ses recherches et avoir croisé pendant quelques jours sur la Côte d'Espagne, a ordre de vous rallier à Mahon, ou devant Alger si vous avez quitté ce port.

Agreez, Monsieur le Contre Amiral, l'assurance de ma haute considération.

D. C. A. Préfet maritime S. J.

*[Signature]*

à Monsieur le Contre Amiral C. de La Bretouille,  
Commandant le Blous,  
Devant Alger.

S. J. les